

APPEL À CANDIDATURES

Programme de Bourses Olympiques pour Entraîneurs – Solidarité Olympique

Le Comité National Olympique – Commonwealth Games Association du Togo (CNO-CGA-TOGO) informe l'ensemble des Fédérations nationales sportives que le programme de « **Bourses Olympiques pour Entraîneurs** », initié par la Solidarité Olympique, est ouvert pour la période **2025–2028**.

Ce programme vise à :

- ◆ Permettre aux entraîneurs de bénéficier d'une formation de haut niveau ;
- ◆ Accroître leur expérience et leur savoir-faire ;
- ◆ Relever le niveau de l'entraînement au bénéfice du système sportif national.

Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent :

- ◆ Être officiellement reconnus par leur Fédération nationale et en activité dans leur pays ;
- ◆ Appartenir à une discipline inscrite au programme olympique ;
- ◆ Posséder des qualifications officielles d'entraîneur reconnues par leur Fédération nationale et/ou la Fédération Internationale concernée, ou justifier d'une expérience équivalente ;
- ◆ Être en activité et disposer d'une expérience pratique au niveau national, régional, continental et/ou international ;
- ◆ S'engager à transmettre leurs connaissances et à contribuer au développement de leur discipline dans leur pays d'origine à l'issue de la formation ;
- ◆ N'avoir fait l'objet d'aucune sanction liée au dopage ou à des manquements à l'éthique sportive.

Options de formation disponibles

- ◆ **Formation en sciences du sport** (universités et centres sportifs de haut niveau) ;
- ◆ **Formation sportive spécifique** (en collaboration avec les Fédérations Internationales) ;
- ◆ **Options de formation proposées par les CNO** (programmes adaptés aux besoins nationaux).

Modalités de soumission

Les Fédérations nationales sportives sont invitées à transmettre au CNO-TOGO les dossiers de candidature complets de leurs entraîneurs intéressés, comprenant :

- ◆ Lettre de recommandation de la Fédération ;
- ◆ Curriculum vitae détaillé ;
- ◆ Copies des diplômes et attestations ;
- ◆ Justificatifs d'expérience pratique ;
- ◆ Engagement écrit du candidat à contribuer au développement de sa discipline.

Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 20 février 2026 à 17h00** au Secrétariat administratif du CNO-CGA-TOGO.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Général du CNO-CGA-OGO.

